



Concerne : **Sources de Jorat - Alimentation en eau potable – Commune de Leytron**  
**Réalisation d'un essai de traçage**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous informons qu'un **essai de traçage avec infiltration de colorant (fluorescéine)** sera réalisé **le mardi 18 août 2020** depuis les alpages de Bougnonne, situés dans le bassin d'alimentation des captages et sources d'eau potable de la commune de Leytron dans la zone de Jorat, distant de 0.7 km des points d'eau précités.

Cet essai est réalisé dans le cadre d'une étude hydrogéologique mandatée par la commune de Leytron afin d'amener des précisions quant à l'origine de la pollution bactériologique du dimanche 13 juillet 2020 dernier.

Bien que la dilution du traceur (fluorescéine) dans les eaux souterraines soit très importante, une coloration des eaux exploitées par la commune à Jorat ne peut toutefois pas être exclue. **Les ouvrages concernés par le traçage seront en décharge (hors réseau d'eau potable) durant toute la période de l'essai.** Une coloration du torrent de la Salentse (vert) est en revanche très probable, durant quelques jours au plus.

Si une relation existe entre le point d'injection du traceur et les captages/sources, le temps de transit minimum attendu est de quelques heures à quelques jours, ce qui implique une attention particulière durant cette période. Une surveillance régulière par les hydrogéologues et la commune de Leytron dès le premier jour du test et durant environ 30 jours est d'ores et déjà prévue.

Ce type de traçage est couramment pratiqué par les hydrogéologues. Une fois fortement dilués, **les colorants utilisés ne sont en aucun cas toxiques pour les êtres humains, les animaux et l'environnement. Les eaux peuvent être consommées sans aucun danger par les habitants de la commune.**

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**Roux Thibaud**

Géologue dipl. UNIL

Sierre, le 10 Août 2020